

ATELIERS THÉÂTRE SAISON 2017 - 2018







ATELIERS



Dans une ambiance ludique, Thaïs COUSIGNÉ, comédienne, enseignante artistique, metteur en scène, et auteure de pièces de théâtre publiées et portées à la scène pour certaines, vous propose des ateliers pour « enfants », à l'École Notre-Dame de Dourdan.

Activité artistique du spectacle vivant, avec ou sans textes, le théâtre permet de développer son imaginaire, sa créativité, et d'apprendre de manière ludique les techniques du jeu.

Les séances hebdomadaires se déroulent de la manière suivante :

Relaxation & mise en disponibilité physique (le lâcher-prise), Echauffement corporel & détente,

Travail sur la respiration & le placement de la voix, Techniques & improvisations vocales,

Exercices de présence et d'écoute d'autrui, d'ouverture et de confiance, travail sur la timidité, gestion de l'énergie,

Travail sur les émotions, la création de personnages, la mise en situation,

Improvisations individuelles, à 2-3 personnes, en groupe, Travail sur des pièces et textes (du répertoire classique et/ou contemporain),

Travail sur les spectacles de l'école en collaboration avec les intervenants des autres activités, et spectacle de fin de saison.

Pour joindre Thaïs Cousigné: 06 81 52 91 65 Ou par mail: thais cousigne@yahoo.fr

Pour en savoir plus:

http://thaiscousigne-comedienne-auteur.e-monsite.com/

INFORMATIONS PRATIQUES

Les périodes de congés scolaires sont respectées.

Horaires:

Atelier enfants (CP au CE2) : le vendredi de 11H30 à 12H30. Atelier enfants (CM1 au CM2) : le vendredi de 12H30 à 13H30.

<u>Démarrage des cours</u> : Le 20 Octobre 2017.

TARIF UNIQUE ET ANNUEL

Ateliers pour enfants: 240 €, soit 80 € par trimestre.

Les chèques sont à établir à l'ordre de : Thaïs Céline COUSIGNÉ.

Règlement:

- Soit 1 chèque de 240 €, avec encaissement en octobre 2017.
- Soit 3 chèques de 80 €, dont les encaissements se feront au début de chaque trimestre, à savoir : Octobre 2017 / Janvier & Avril 2018.

Le règlement est à remettre dans sa totalité dès le mois d'octobre, au moment de l'inscription qui est « annuelle ».

Aucune inscription ne sera acceptée si le paiement est incomplet. Des souplesses de règlement pourront néanmoins être mises en place sur simple demande écrite. *Merci pour votre compréhension*.

